

Saint Denis le 3 avril 2020

Monsieur le Recteur,

Nos organisations syndicales étaient solidaires pour garantir l'accueil dans les écoles des enfants de soignants dès la reprise du travail le 23 mars.

Cependant la priorité nationale est la préservation de la santé de toutes et tous, ce qui définit les mesures importantes à suivre au quotidien.

Dans la présentation du protocole aux organisations syndicales du jeudi 19 mars, le secrétaire général a dit qu'il ne fallait prendre aucun risque : la responsabilité était donnée aux IEN, aux chefs d'établissement d'accepter uniquement les élèves asymptomatiques comme précisé sur notre site académique.

Concrètement, sur le terrain, la réalité est différente. Pour preuve, des collègues volontaires ont alerté la cellule de crise du rectorat sur le protocole à suivre sur l'accueil des élèves présentant de la toux ou de la fièvre. Il en résulte que le médecin de l'éducation nationale a validé l'accueil de ces élèves sans consultation, uniquement sur une attestation sur l'honneur des parents. Le FAQ du Ministère est pourtant précis : « *Un infirmier de l'éducation nationale peut utilement être sollicité dans ces écoles et établissements scolaires pour accompagner les équipes pédagogiques et **isoler puis orienter, selon les recommandations et critères donnés par le ministère de la santé, les élèves ou personnels qui présenteraient des symptômes.*** »

Hier, l'institution nous demandait d'exercer le principe de précaution. Aujourd'hui, vous demandez aux équipes éducatives de deux écoles de se contenter d'une attestation sur l'honneur. Nous ne pouvons pas cautionner l'absence de protocole rigoureux, cela met en danger la sécurité du personnel de l'éducation, mais aussi à plus grande échelle l'ensemble des familles des élèves accueillis dans nos établissements.

Les conditions n'étant pas réunies, nous n'encouragerons plus nos collègues à se porter volontaires, et nous nous réservons le droit d'informer l'ensemble de la communauté éducative des risques encourus.

Nous vous demandons d'assumer votre responsabilité et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour protéger le personnel volontaire de l'éducation nationale, ainsi que les élèves accueillis.